

gérant par la chaleur et la pulvérisation; elle est d'abord sans saveur et laisse ensuite une sensation de brûlure dans le gosier (Gubler); elle est insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool; renferme 70^{gr},5 p. 100 d'acide gâiaconique, 10^{gr},5 d'acide gâiacétique, de l'acide gâiacique cristallisable et une matière extractive amère et piquante.

On attribue au gâiac la propriété d'activer la circulation et de provoquer la sueur.

A haute dose, il donne lieu à des symptômes de gastro-entérite (nausées, vomissements, sensation de brûlure à l'épigastre, diarrhée, céphalalgie, état de dépression, palpitations surtout chez les sujets nerveux). A dose moindre, il produit la sécheresse de la bouche, la perte de l'appétit, la diarrhée ou la constipation, l'excitation circulatoire et surtout celle des organes sécréteurs (Gubler), mais l'élection sécrétoire varierait avec la température: avec une température basse, on obtiendrait de la diurèse; avec l'aide de la chaleur, on provoquerait une sueur profuse; c'est, on le voit, l'action de l'eau simple. A la longue, le gâiac devient sialagogue (Gubler).

On attribue encore au gâiac la propriété d'exagérer le flux hémorroïdal et le flux menstruel.

A haute dose il a pu produire une éruption scarlatinoforme (Murell).

USAGES. — Le gâiac serait un *stimulant* et un *sudorifique*. Comme stimulant, il trouve son application dans la *dysménorrhée douloureuse*, dans l'*aménorrhée* et dans la *stérilité* (Gubler). Comme *sudorifique*, il a été surtout prescrit dans la *syphilis*. Ces deux propriétés sont utilisées dans le *catarrhe pulmonaire chronique*. Murell s'est servi de la résine de gâiac comme *purgatif*.

DOSES. — 1° Décoction 50 grammes et plus pour 1000, mauvaise préparation, suivant Gubler, parce que la résine ne se dissout pas dans l'eau; — 2° poudre: 2 à 10 grammes; — 3° résine: 2 à 3 grammes en pilules avec du savon médicinal, en bols ou en émulsion; — 4° teinture alcoolique: fait partie de plusieurs mixtures dentifrices; — 5° extrait: 1 à 5 grammes.

Le bois de gâiac fait partie des *espèces sudorifiques*.

SALSEPAREILLE

La salsepareille des officines est constituée par les rhizomes de diverses espèces de smilax (Smilacées), dont les principales sont:

1° Le *Smilax salseparilla*, originaire de l'Amérique méridionale et du Mexique; il fournit la *salsepareille rouge de la Jamaïque* du commerce; 2° le *Smilax officinalis*, originaire de la Nouvelle-Grenade, qui fournit la *salsepareille Honduras ou de Guatemala*; 3° le *Smilax medica* qui croît au Mexique et qui nous vient de la Vera-Cruz (*salsepareille de la Vera-Cruz*); elle est la plus estimée et la plus employée en France; c'est la *Salsepareille du Mexique*, *S. Tuspan* du Codex.

On trouve encore dans le commerce la salsepareille caraque, la salsepareille du Brésil, du Para, du Portugal ou de Lisbonne.

On divise les salsepareilles en deux groupes (Pereira), suivant qu'elles sont, ou non, pourvues d'amidon.

La salsepareille se présente sous l'aspect de racines charnues de l'épaisseur du petit doigt, sillonnées de rides lorsqu'elles sont desséchées. Elle contient: 1° une substance cristallisable, la *smilacine*, C¹⁸H³⁰O⁶ (Merck, Folchi) ou *salseparine* (Thubeuf), inodore, d'une saveur amère repoussante, insoluble dans l'eau froide, un peu soluble dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool; elle paraît être le principe actif de la salsepareille; 2° une résine, une huile volatile, divers sels.

A haute dose, la salsepareille produit des nausées, des vomissements, le dégoût des aliments, l'engourdissement, la prostration des forces et la répugnance pour tout mouvement (Gubler). Elle ne provoque la diurèse et la diaphorèse que par l'eau chaude que l'on prend en même temps qu'elle (Böcker), ou comme phénomène secondaire de l'effet nauséux (Gubler), à la façon des vomitifs.

A faible dose, elle passe pour exciter l'appétit et activer la digestion, d'où résulterait un état de nutrition plus florissant; le fait est possible, mais rien n'en prouve la réalité.

La *smilacine* produit également des nausées, des éructations (Gubler) et en même temps une diminution de la fréquence du pouls et une salivation abondante; elle s'élimine par l'urine où on la retrouve (Schroff).

Peu de médicaments ont subi pareil dédain après avoir joui de pareille renommée. On était allé jusqu'à en faire un spécifique de la syphilis; c'était le dépuratif par excellence de l'ancienne médecine; aujourd'hui la salsepareille

n'est plus guère employée que par les industriels qui exploitent la guérison des « vices du sang ». Est-ce à dire que cette substance doit être rayée de la thérapeutique ? Nous croyons plutôt que son action physiologique est à étudier tout entière ; peut-être y trouverait-on la raison de son antique réputation. Gubler, Nothnagel et Rossbach lui reconnaissent une utilité manifeste dans les cas de syphilis invétérée ; il en serait de même dans les maladies rebelles de la peau. Il semble donc que ce puisse être au moins un adjuvant utile dans le traitement de ces maladies ; mais il ne faudrait pas compter dans les cas graves sur son efficacité ; celle-ci est nulle également contre le chancre induré. On a encore vanté la salsepareille dans le rhumatisme chronique et dans la scrofule.

DOSIS. — 1° Poudre 1 à 10 grammes, inusitée ; — 2° La tisane (50 grammes de racine pour 1000) est considérée comme une mauvaise préparation parce qu'elle laisse évaporer l'huile essentielle et la smilacine, aussi le codex recommande-t-il l'*infusion précédée et suivie de macération prolongée* (2 heures) ; — 3° Extrait alcoolique 1 à 5 grammes ; — 4° Sirop 50 à 120 grammes ; — 5° *Sirop de salsepareille composé* (*sirop de Cuisinier*, sirop sudorifique, sirop dépuratif) ; il contient, outre la salsepareille, des feuilles de séné, des fleurs de bourrache, des fruits d'anis verts, etc. : 60 à 125 grammes par jour ; — 6° *Tisane de Feltz*, préparée avec salsepareille 60 grammes, colle de poisson 10 grammes, sulfure d'antimoine pulvérisé 80 grammes, eau deux litres ; réduisez à un litre, à prendre par verrées dans la journée ; — 7° Dans la *tisane de Bochet simple* la salsepareille est associée au gaïac, à la squine, au sassafras : 8 grammes de chaque et 16 grammes de fraisier pour un litre.

SASSAFRAS. Les racines du *Laurus sassafras* (*Sassafras officinarum*) (Laurinées), contiennent : 1° une résine balsamique ; 2° une huile essentielle de saveur âcre et d'une odeur analogue à celle du fenouil ; elle se compose d'un camphre (sassafröl), et d'une térébenthine ; 3° la *sassafrine*, corps cristalloïde indifférent.

La liste est longue, avons-nous dit, des plantes auxquelles on a attribué

des propriétés sudorifiques ; nous nous contenterons de les énumérer : *Le rhizome de la squine*, *Smilax china* (Asparaginées), arbuste grimpant qui croît en Chine, au Japon et en Cochinchine, est considéré comme sudorifique. Il favoriserait l'embonpoint. La racine du *Smilax pseudo-china* sert à engraisser les porcs dans l'Amérique du Sud (Decandolle, cité par Gubler). Elle s'emploie comme la salsepareille.

La racine d'ARRÊTE-BŒUF ou BUGRANE de l'*Anonis spinosa*, celle de BARDANE, *Lapa minor*, les racines de la PATIÈCE, *Rumex patientia* (Polygonées) ; les feuilles et les tiges de la PENSÉE SAUVAGE, *Viola tricolor arvensis* (violacées) ; les fleurs de l'ŒILLET ; la FUMETERRE ; les feuilles du PISSENLIT ; les fleurs de CAMOMILLE (5 grammes pour 1000), de SUREAU (deux à trois pincées de fleurs dans 500 grammes d'eau bouillante ou 5 grammes pour 1000) ; de BOURRACHE (5 à 10 grammes pour 1000), etc., sont réputées sudorifiques.

Les ESPÈCES SUDORIFIQUES comprennent parties égales de *bois de gaïac râpé*, de *racines de salsepareille*, de *racines de squine* et de *racines de sassafras*.

II. Sudorifiques réflexes

Les principaux sudorifiques réflexes sont les agents thermiques sous toutes leurs formes. Lorsque la température extérieure s'élève, la sueur s'établit. L'évaporation qui se produit à la surface cutanée emprunte du calorique à la masse du corps pour s'effectuer ; son abondance varie avec l'élévation thermique, et c'est ainsi que s'établit la régulation qui maintient l'organisme à sa température normale, quelle que soit la température du milieu ambiant. Quant au mécanisme de cette suractivité sudorale, il consiste dans une action réflexe provoquée par l'impression de la chaleur sur les nerfs sensitifs de la peau, impression qui arrive par voie centripète aux centres nerveux sudoraux (ganglionnaires et cérébro-spinaux), d'où part, au moyen d'un acte de réflexivité, l'excitation nécessaire aux glandes sudoripares.

On conçoit qu'une excitation analogue d'autres nerfs sensibles puisse produire le même résultat. Ainsi agissent les boissons chaudes qui excitent les terminaisons sensibles de la muqueuse des premières voies digestives ; ainsi agissent probablement les vomitifs qui, au moment des nausées, provoquent les sueurs par l'irritation qu'ils exercent sur les nerfs de l'estomac. Mais en définitive

au point de vue thérapeutique, l'action de la chaleur seule est utilisée comme sudorifique réflexe. On l'emploie sous forme de *bains chauds*, de *bains de vapeur*, de *bains d'air sec* ou de *bains de sable* et de *boissons chaudes*.

Bains chauds. — Ce sont les bains de 36° à 38° et au delà. Le bain de 34° à 35° est dit *indifférent* (Jürgensen) ou neutre; il est sans effet sur la chaleur propre chez un sujet sain; il ne fait que ramollir l'épiderme, baigner la peau et l'assouplir en relâchant les fibres contractiles (Beni-Barde). Le bain de 39° à 43° est très chaud, il est difficile de supporter beaucoup plus.

Nous avons indiqué, à propos de l'eau chaude, les principaux effets du bain chaud (t. II, p. 114), il nous suffira d'ajouter ici quelques effets plus spéciaux relatifs à l'action sudorifique, à la circulation générale et à la nutrition.

La *sudation* que provoque le bain chaud persiste un certain temps après le bain. Suivant Bonnal, elle continue pendant une heure, alors qu'elle cesse aussitôt après la sortie du bain d'air chaud sec.

Pendant la période de vaso-constriction que nous avons signalée à l'article *Eau chaude*, il se produit, d'après Mosso et Bergesio, une *congestion* cérébrale, bientôt suivie d'une *anémie* qui coïncide avec la vaso-dilatation consécutive. Cette anémie peut être suffisante pour provoquer la syncope.

A l'inverse de ce qui se produit sous l'influence d'un bain local, la respiration est *accélérée*.

Il est probable que la sudation enlève à l'organisme une certaine quantité d'urée et de déchets organiques; mais nous ignorons dans quelles proportions.

En France, le bain chaud n'est guère employé, en dehors des établissements thermaux ou hydrothérapiques, que comme agent hygiénique. A l'étranger il est prescrit volontiers comme agent thérapeutique. Suivant Lauder Brunton, il calme souvent les douleurs qui résultent de la congestion des organes internes; il est très utile pour prévenir les catarrhes menaçants des bronches ou du

canal intestinal; il calme les coliques. Dans les affections fébriles, il abaisserait la température par la vaso-dilatation périphérique et la sudation, et peut déterminer le sommeil. Il a paru dans quelques cas calmer les douleurs fulgurantes des ataxiques.

Liebermeister, Frerichs, Rosenstein, Sydney-Ringer proclament les bons effets des bains chauds dans l'*hydropisie des albuminuriques*. Lécorché et Talamon les croient dangereux. Les bains d'une demi-heure progressivement élevés de 38° à 45° amènent une sudation abondante chez les malades atteints d'*éclampsie puerpérale*, même en état de coma; au sortir du bain, ces malades doivent être enveloppées dans une couverture de laine pendant deux ou trois heures. Cette pratique, essayée à la clinique de Braun (à Vienne), aurait donné des résultats favorables (17 observations rapportées par C. Breuss).

Les grands bains chauds prolongés facilitent la déplétion de la vessie et le *cathétérisme* dans les rétrécissements de l'urètre; ils facilitent la migration des calculs dans les coliques hépatiques et les néphrétiques.

Bains locaux chauds. — Les *pédiluves* ou *bains de pieds chauds* diminuent la congestion des organes internes. Lorsque les pieds sont plongés dans de l'eau très chaude, les artères fémorales se dilatent et battent avec violence. Lauder Brunton suppose que cette dilatation peut s'étendre jusqu'aux artères iliaques et jusqu'aux organes pelviens, ce qui explique l'utilité reconnue des bains de pieds chauds contre l'*aménorrhée*, surtout celle qui résulte d'un refroidissement. Dans l'aménorrhée habituelle, on commence les pédiluves quatre ou cinq jours avant l'époque présumée des règles. On les utilise encore, additionnés ou non de moutarde, contre les affections catarrhales menaçantes.

Les *bains de siège chauds*, très efficaces pour activer la circulation des organes pelviens, peuvent être aussi employés dans l'aménorrhée quand on croit devoir la combattre.

Bains de vapeur; étuve humide. — L'étuve humide

consiste dans une chambre où l'on fait pénétrer des courants de vapeur dont la température varie de 36° à 50° ; le plus souvent elle est de 45°. Après une première impression désagréable qui dure quelques minutes, la respiration devient libre et régulière, la tête, congestionnée au début, se dégage, la sueur commence à perler et finit par recouvrir toute la surface cutanée (Beni-Barde¹). Le bain de vapeur ne peut être renouvelé souvent sans exposer l'organisme à un épuisement rapide. Sa durée oscille entre quelques minutes et une demi-heure ; elle ne doit dans aucun cas dépasser trois quarts d'heure (Beni-Barde). Le bain de vapeur peut être pris dans une *caisse en bois* où le malade est enfoncé jusqu'au cou.

On ajoute souvent à la vapeur des substances excitantes volatilisables (térébenthine, plantes aromatiques, benjoin, etc.), soit en les plaçant dans le générateur même de la vapeur, soit sur le trajet de celle-ci.

Les bains de vapeur sont utiles dans les douleurs rhumatismales et névralgiques chroniques, dans les dermatoses chroniques, dans l'obésité et la diathèse urique, enfin dans le catarrhe laryngo-bronchique chronique.

Bains d'air sec. — Ils diffèrent des précédents en ce qu'ils provoquent une sudation plus abondante, mais moins prolongée ; leurs indications sont les mêmes. Les pertes sudorales ne doivent pas dépasser 1 à 2 litres par jour. La température du bain peut être élevée à 75°.

Bains de sable. — C'est l'enfouissement d'une partie du corps dans du sable chauffé. Mêmes indications que précédemment.

ART. 2. — ANTISUDORIFIQUES OU ANIDROTIQUES.

Les anidrotiques sont les substances qui restreignent la sécrétion de la sueur ; le principal de ces médicaments est l'atropine que nous avons étudié antérieurement.

Lauder Brunton (*loc. cit.*, p. 508) divise *théoriquement* les antisu-

1. Beni-Barde, *Manuel médical d'hydrothérapie*, 1883, p. 62.

dorifiques en trois catégories : 1° ceux qui apaisent l'excitabilité soit des cellules glandulaires, soit des nerfs sécréteurs ; 2° ceux qui calment l'irritabilité des centres nerveux présidant à la sécrétion de la sueur ; 3° ceux qui agissent sur la circulation. Les cadres de cette division ne sauraient être remplis en pratique, aussi est-on dans la nécessité de se contenter d'une simple énumération des anidrotiques ; ce sont : les acides, la belladone et l'atropine qui est le plus puissant de tous, la muscarine, l'agaric blanc, la noix vomique et la strychnine, la quinine, la picrotoxine, les sels de zinc et de plomb, les astringents, les tellurates de potasse et de soude, l'acide camphorique, etc. Avant d'étudier les principaux de ces médicaments, nous devons dire un mot de la façon dont Lauder Brunton conçoit la production des sueurs chez les phtisiques, qui constitue la principale indication des antisudorifiques.

Chez le phtisique, l'irritabilité du centre respiratoire est émoussée par les excitations réflexes continues qui sont provoquées par la toux pendant le jour ; il en résulte un affaiblissement de la fonction respiratoire, dont la conséquence est l'accumulation d'un excès d'acide carbonique dans le sang. C'est cet acide carbonique en excès qui stimulerait les centres nerveux qui président à la sécrétion de la sueur. Partant de cette idée, Lauder Brunton a administré aux phtisiques des substances, telles que la noix vomique, qui exercent une influence excitante énergique sur le centre respiratoire et a vu, par ce moyen, s'arrêter les sueurs des phtisiques (voir p. 724). Disons en passant que les meilleurs moyens de supprimer les *sueurs des phtisiques* consistent à accroître le fonctionnement de la peau à l'aide de frictions sèches ou à l'alcool camphré, du massage, de lotions vinaigrées sur tout le corps (Peter), et par la vie en plein air.

ACIDE CAMPHORIQUE

L'acide camphorique, $C^8H^{14}(CO.OH^2)$, a cinq isomères, dont l'un, l'*acide camphorique droit*, étudié d'abord par Bertagnini, puis par Witkowski, Fürbringer, Hartlab, Leu, Dreesman, Weill (thèse de Grenet, Lyon, 1890), a fait récemment l'objet d'un travail de la part de Combemale (*Bull. gén. de thérap.*, 1891, t. CXX, p. 16).

On obtient cet acide en chauffant du camphre avec dix fois son poids d'acide azotique. Il se présente sous l'aspect de paillettes ou d'aiguilles incolores, transparentes, amères, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante, facilement solubles dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses, les essences. Il fond à 70°.

On peut ingérer l'acide camphorique à très haute dose, jusqu'à 12 grammes en deux jours, sans ressentir aucun effet appréciable (Bertagnini) ; il s'élimine en nature par l'urine.

Il résulte des observations de Combemale que : 1° l'acide camphorique a une action certaine sur les sueurs des phti-

siqués; il les tarit très souvent, les diminue fréquemment, est rarement sans effet sur elles; 2° ce résultat est obtenu avec 2 grammes *pro die* au mieux *pro dosi* (en potion); 3° aucun effet désagréable ou fâcheux, digne d'être noté, n'accompagne l'usage de ce médicament; dans un cas cependant, on a signalé une sensation d'ivresse particulière non désagréable; 4° l'acide camphorique agit d'autant plus sûrement que les lésions pulmonaires sont moins purulentes; 5° ajoutons qu'il serait supérieur à l'atropine suivant Leu; 6° il agirait comme destructeur des produits solubles septiques qui produiraient les sueurs nocturnes des phtisiques (Combemale),

7° Complétons ces données en disant que l'acide camphorique peut être donné, sans autre inconvénient que parfois quelques crampes d'estomac, aux doses de 4 à 6 grammes, par cachets de 0,50, en vingt-quatre heures (Weill); 8° il est impossible de dire d'une façon certaine comment agit ce médicament; le mécanisme invoqué par Combemale est fort probable, puisque l'injection d'acide camphorique dans la veine d'un chien n'entraîne en rien l'action excitosudorale du nerf sciatique (Morat et Grenet); néanmoins ce mécanisme reste une hypothèse; 9° l'inefficacité de cet agent est un signe pronostic grave; elle doit faire craindre une tuberculose à marche rapide (Weill et Grenet).

TELLURATE DE SOUDE

Ce sel s'obtient en chauffant un mélange de tellure ou de son bioxyde avec de la soude ou avec de l'azotate de soude, ou bien en faisant agir le chlore sur un tellurite en solution alcaline.

Le tellurate de soude, $\text{Na}^2\text{TeO}^4 + 5\text{H}^2\text{O}$, se présente sous forme d'une masse gommeuse ou d'une poudre amorphe, blanchâtre, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il a été expérimenté d'abord par Neusser, puis par Combemale (*loc. cit.*, p. 28), qui pose les conclusions suivantes :

1° Le tellurate de soude possède, vis-à-vis des sueurs nocturnes des phtisiques, des propriétés frénatrices puissantes; 2° ces effets exigent, pour être certains, les doses de 0^{gr},05 *pro die*; ils sont moins sûrs et moins

marqués avec 2 ou 3 centigrammes; 3° on constate quelques troubles secondaires après l'injection prolongée du tellurate; l'odeur alliagée de l'haleine se montre parfois; le médicament réussit à toutes les phases de la tuberculose pulmonaire, mais, pour obtenir un effet complet, la dose doit être en rapport direct avec l'état d'avancement de la phtisie; 5° il est supérieur à l'acide camphorique; son action est plus constante; 6° il agirait comme l'acide camphorique.

Ajoutons que Neusser donne encore le *tellurate de potasse* en pilules de 2 centigrammes.

AGARIC ET ACIDE AGARICINIQUE

L'agaric blanc, *Polyporus officinalis* ou *Boletus laricis*, est un champignon qui se développe sur le mélèze dans les Alpes, la Carinthie et la Circassie. Sa saveur est douceâtre, puis très amère, il contient, d'après Schmiedeberg et Fleury (1870), une résine particulière, $\text{C}^{51}\text{H}^{82}\text{O}^{10}$ (72 pour 100), un extractif amer et l'acide agaricinique ($\text{C}^{16}\text{H}^{30}\text{O}^3 + \text{H}^2\text{O}$) qui paraît être le principe actif de l'agaric.

L'agaricine, étudiée par N. Wolfenden (1881), Young (1882), Seifert, Senator, etc., ne paraît être que de l'acide agaricinique impur. Ce dernier a été étudié par Hofmeister, Kahler, Klemperer et Combemale¹.

Il se présente sous forme de poudre blanche, rappelant le lustre de la soie et composée de cristaux microscopiques, en prismes ou en lamelles tétraogonales, d'un éclat argentin, inodores, insipides, solubles dans l'alcool, fort peu solubles dans l'éther, l'acide acétique et l'eau froide (Combemale).

Aux doses de 1 à 2 grammes, l'agaric ne produit aucun dérangement des fonctions digestives; à partir de 3 grammes, il agit comme un purgatif,

L'agaric, aux doses de 0,25 à 1 gramme, fait souvent diminuer et parfois même disparaître les sueurs des phtisiques (de Haen, Andral, Legougeux), mais d'une façon inconstante et temporaire (Legougeux, Rabuteau).

L'acide agaricinique est un irritant local. Son action générale se traduit par une paralysie progressive de cause centrale (Hofmeister).

Ce corps agit sur la *sécrétion sudorale* en paralysant

1. Combemale, *Bull. gén. de thérap.*, 1891, t. 120, p. 433.

l'appareil nerveux périphérique des glandes sudoripares (Hofmeister).

Il excite d'abord, puis paralyse les centres du pneumogastrique dans le bulbe et le centre vaso-moteur (Hofmeister). Il tue par arrêt de la respiration.

Combemale conclut de ses recherches cliniques que l'acide agaricinique est un agent antisudoral à action certaine, qui tarit les sueurs, aussi bien dans la tuberculose pulmonaire que dans toutes autres intoxications ou infections. Dans la tuberculose pulmonaire, il réussit surtout aux seconde et troisième phases de la maladie. Les doses de 2 et 4 centigrammes suffisent pour produire ces effets. L'action irritante de l'acide agaricinique n'est un inconvénient que chez les malades qui présentent des troubles antérieurs du tube digestif. La diaphorèse nocturne est parfois remplacée par une dyspnée que l'auteur n'attribue pas à l'acide agaricinique. L'effet antisudoral commence deux heures après la prise du médicament; son maximum se produit cinq heures environ après la prise. On n'observe ni effets d'accumulation, ni accoutumance.

Doses. — *Agaric* 0,25 à 2 grammes en pilules. — *Acide agaricinique*, 0^{gr},02 à 0^{gr},04 en pilules.

SAUGE. — Les feuilles de sauge, *Salvia officinalis* (Labiées), sont considérées en Allemagne, comme capables de modérer les sueurs des phtisiques (Hufeland), action qu'elles doivent probablement à leurs propriétés stimulantes et astringentes. Pour les mêmes raisons, elles sont quelquefois employées contre la diarrhée simple, les pertes utérines et la leucorrhée.

Doses: Infusion 12 grammes de feuilles ou de sommités fleuries pour 250 grammes d'eau.

Contre les transpirations localisées (*transpiration fétide des pieds*), on emploie: 1° le sous-nitrate de bismuth; — il suffirait de frotter la peau des pieds *sur tous ses points*, avec de la poudre de ce composé, pendant huit jours, pour faire disparaître cette infirmité; mais la disparition n'est souvent que temporaire (Vieusse);

2° L'ACIDE CHROMIQUE en solution à 5 pour 100 est employé dans l'armée prussienne en badigeonnages dans le même but (un à trois badigeonnages, à une ou deux semaines d'intervalle), sur la plante des pieds et dans l'interstice des orteils.

CHAPITRE IX.

MODIFICATEURS DE LA SÉCRÉTION LACTÉE.

La sécrétion lactée peut être modifiée dans sa qualité et dans sa quantité. Les modificateurs habituels de cette fonction sont du domaine de l'hygiène et sont constitués par les aliments et les boissons. Certains aliments modifient la saveur et l'odeur du lait: les crucifères, l'ail, l'anis, communiquent à ce liquide leur odeur propre; l'absinthe le rend amer; la garance lui communique une teinte rougeâtre (Bouchardat et Quévenne). Un régime abondant stimule le fonctionnement des glandes mammaires. La betterave et les crucifères augmentent le sucre de lait et diminuent la caséine. Les aliments féculents (fèves, haricots, lentilles surtout), le sucre, les herbes potagères cuites, les champignons, la bière ont la réputation d'augmenter la sécrétion lactée. Avec une alimentation composée de graisses le lait est moins abondant.

Indépendamment de ces modificateurs dont l'étude est du ressort de l'hygiène, il est quelques médicaments auxquels on attribue la propriété, soit d'augmenter la sécrétion lactée (*Galactagogues*, galactogènes, galactopoiétiques, etc.), soit de la tarir (*Agalactiques*).

GALACTAGOGUES. — Un grand nombre de substances du règne végétal passent pour galactagogues. Tels sont le poireau, le cresson, la mauve, la bourrache, la sauge, etc. Quelques-uns paraissent réellement jouir de cette propriété, ce sont: le *galéga*, l'*ortie brûlante*, le *cumin*, l'*anis* et le *fenouil*.

Le *galéga*, *Galega officinalis* (Légumineuses), a été signalé comme galactogène par Gillet-Damitte (1893)¹. Ses propriétés ont été confirmées par Carron de la Carrière, M^{me} Griniewitch.

On l'administre habituellement sous forme d'extrait (1 à 4 grammes par jour par fractions de 0^{gr},50 à 1 gramme), de pilules à 0^{gr},25, ou de sirop à 50 grammes pour 1000, ou en teinture alcoolique à 65 grammes p. 1000.

L'*ortie*, expérimentée par M^{me} Griniewitch sous forme d'extrait aux mêmes doses que le *galéga*, paraît également douée de propriétés galactogènes importantes.

On reconnaît généralement des propriétés semblables à l'*anis*, au *fenouil*, à l'*aneth*, à la *coriandre*, à l'*angélique* et au *cumin*.

En définitive, ces différentes substances, sauf les substances alimentaires, ne permettent pas de compter sur un succès certain; aussi est-il bon de présenter dans un tableau d'ensemble les différents moyens auxquels on peut avoir recours. Nous donnerons le suivant, emprunté à M^{me} Griniewitch (*th. de Paris*, 1892, p. 87).

1. *Acad. des sc.*, 1893, 7 juillet, 24 nov. et 22 déc.